

Procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Date de la convocation : 16 janvier 2023

Membres présents : M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA, Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Patrice ZAIDINERAITE, M. Yannick BLAKEMAN, Mélanie COUPET-BERU

Membre excusé : M. Geoffrey CAILLOT (pv à Mélanie COUPET-BERU)

Secrétaire de séance : Mme Mélanie COUPET-BERU

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022
- Tarif de l'assainissement 2023 pour demande de subvention
- Choix du maître d'œuvre pour le suivi des travaux d'isolation de l'école
- Devis d'extension du réseau d'eau potable sur une parcelle classée en zone U
- Travaux de toiture de la chapelle de l'Eglise Saint Pierre
- Projet du restaurant
- Demande de location de la salle des fêtes sur plusieurs jours.
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération 001/2023

Objet : 7.1 - Décision budgétaire : Tarif de l'assainissement 2023

Le maire rappelle la délibération du 12 décembre dernier fixant le tarif d'abonnement à 54 € et la redevance à 0.85 € m3 à compter du 1^{er} janvier 2023 .

Le maire rappelle que la commune doit effectuer un diagnostic de son réseau d'assainissement d'ici 2025, et qu'elle devrait pouvoir bénéficier pour cela d'une subvention de 50 % de la part de l'Agence France Loire et de 30 % du Conseil Départemental de l'Allier sur le montant ht des travaux. Or cette subvention ne pourra être accordée par ces deux organismes qu'à la condition que le tarif de la redevance soit fixé à 1.10 € m3. Ce qui n'est pas le cas.

Considérant les conditions d'obtention d'une aide financière de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne qui préconise un montant minimum du service public de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal de Verneuil-en-Bourbonnais, décide de fixer les tarifs comme suit :

- Le tarif de l'abonnement facturé par le SIVOM aux abonnées raccordés ou raccordables au réseau est fixé à 54 € à compter du 1^{er} janvier 2023
- Le tarif du m3 d'eau usé est fixé à 1.10 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 décembre 2022.

Choix du maître d'œuvre pour le suivi des travaux de l'école

Le maire fait part de son entretien avec l'ATDA au sujet du suivi des travaux d'isolation de l'école.

La commune va devoir faire un appel d'offres en ligne puisqu'elle va se situer au-dessus des seuils tolérés. Pour cela elle aura besoin d'une mission d'assistance :

APC (pour la passation des contrats de travaux) et réalisation d'un DPGF (décomposition du prix global forfaitaire) pour la consultation des entreprises en ligne.

OPC (assure la liaison et la coordination entre maître d'œuvre, entreprises et bureau de contrôle), une fois par semaine,

AOR (assistance lors de la réception du chantier)

L'ATDA suggère de prendre un cabinet d'étude qui sera moins cher en termes d'honoraires. La commune a contacté le cabinet Larbre Ingénierie qui doit transmettre un devis. Le dossier de demande de subvention devra être déposé pour le 15 février auprès de l'état et du Conseil Départemental.

Délibération 002/2023

Objet : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public : Travaux d'extension du réseau potable d'eau à Ménéilchamp

Le maire rappelle que le propriétaire de la parcelle ZK 36 à Ménéilchamp souhaite vendre son terrain.

Considérant que celui-ci a été classé en zone U au moment de la réalisation du PLU. Ce qui signifie que la commune a estimé que cette parcelle était desservie ou qu'elle le serait s'il y avait un projet. Elle doit donc en supporter la charge. La commune a d'ailleurs accepté l'extension du réseau d'électricité pour cette même parcelle en 2021.

Le coût des travaux estimé par le SEA Rive Gauche Allier de Souvigny s'élève à 3435 € ht soit 4122 € ttc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal de Verneuil-en-Bourbonnais, décide de faire réaliser les travaux d'ici la fin de l'année 2023, par le SEA Rive Gauche Allier.

Travaux de toiture de la chapelle de l'Eglise Saint-Pierre

Le maire rappelle qu'il a rencontré M. Duplat architecte retenu par le conseil municipal pour les travaux de l'Eglise. Afin de ne pas modifier la pente de la toiture de la chapelle, le maire a proposé de refaire la toiture en tuiles canal comme le reste de la toiture de l'église. M. Duplat

semble approuver cette idée. Il faut également remplacer les chéneaux effondrés, les descentes et les remplacer par des chéneaux en cuivre et prévoir la réparation des vitraux et remplacement de grillages de protection. Quelques réparations en maçonnerie seront également nécessaires. M. Duplat prépare les documents et les transmettra en mairie.

Délibération 003/2023

Objet : 7.1 – Décision budgétaire : Demande particulière de location de la salle de la salle communale

Mme VINCENT, fait partie de l'association Graine de joie (Sud-Ouest) quelle domiciliation Cette association souhaiterait faire une intervention dans la salle des fêtes avec une amie qui dirige une autre association. Cette intervention aurait lieu du 1^{er} au 5 avril dans la salle communale des Tilleuls. Les deux associations proposeront de l'art thérapeutique et de la danse en rapport avec les éléments. Elle sollicite un tarif préférentiel pour la location sur 5 jours.

Considérant la demande de Mme Vincent de louer la salle communale des Tilleuls pour son association domiciliée à

Considérant que la commune n'a pas délibéré concernant une location sur une période aussi longue,

Considérant qu'il s'agit de proposer des ateliers qui contribuent à animer le territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal de Verneuil-en-Bourbonnais décide de proposer le tarif de 75 € par jour auquel s'ajoutera le prix du kwh de 0.25 € pour l'électricité.

Projet du restaurant

La signature du compromis aura lieu le 7 février 2023

Questions diverses

Logement communal : Le logement Nord sera vacant au 1^{er} mars 2023.

Site internet : Il est en construction. Le groupe de personnes qui travaillent sur ce projet se réunira lundi 30 janvier à 15 h.

Info Verneuil : Merci à ceux qui ont des idées d'articles de les communiquer au plus tôt pour une édition du journal en avril.

Poteaux en bois de l'exposition photos : Une conseillère fait part d'une doléance de l'atelier de couture concernant les poteaux en bois qui sont restés en place « Place de la Fontaine » et qui gênent les véhicules qui souhaitent se garer. Il est rappelé que les poteaux ont été laissés en place pour simplifier le travail d'installation de la prochaine exposition en évitant des dégradations. La gêne est minime.

La séance est levée à 20 h 30.

P.BENASSY		D. LEGER	
Y. BLAKEMAN		F. VICHARD	
G. CAILLOT		S. GAILLARDON	
M. COUPET BERU		P.ZAIDINERAITE	
C. DE PAULA			